

Somme due à la
Compagnie Valery

Deux expéditions ont été
adressées au Préfet le
3 mars.

approuvée le 2 mars
mandat le 23 mars 1873.
L'expédition de la délibération
et l'état approuvés ont
été mis à l'appui du
mandat.

terrain de la Carrotola

Deux expéditions ont
été adressées au Préfet
le 1^{er} mars

approuvée le 2 mars.
La vente des 724^m 25^{cs}
a eu lieu le 15 septembre
1872. Elle a été consentie
à M^{rs} Musso, Joseph-
Félix, pour la somme
de mille quatre cent
vingt quatre francs 70
centimes. L'acte a été
posé le 12 octobre
registré le 17 octobre
même année
dans la caisse
municipale

L'an mil huit cent soixante-douze, le vingt-neuf février, le conseil municipal de la ville de Bonifacio réuni extraordinairement dans la salle de la mairie sous la présidence de M^r le Maire
Vu le mémoire présenté par M^r Malberti, agent de la Compagnie Valery, duquel il résulte qu'il lui est dû la somme de cent vingt-cinq francs vingt centimes pour transport d'indigents de Bonifacio à Ajaccio et d'objets d'éclairage à différentes époques -
Délibère :

Article 1^{er} La somme de cent vingt-cinq francs vingt centimes sera prélevée des fonds communaux pour être payée à M^r Malberti;

Article 2^e Cette délibération signée par tous les membres présents à la séance sera soumise à l'approbation de M^r le Préfet

à Bonifacio, les jour, mois et an qui dessus

Louis Bidali

y Caruaga

Bonifacio

Daxeluy

Clappano

Capriata

Luisi

Castelli

Montepagano

Montepagano

Montepagano

Montepagano

Montepagano

Montepagano

Montepagano

Montepagano

Montepagano

Montepagano

Montepagano

Bottolario

L. Malberti

H. Scamaroni

Montepagano

Montepagano

Montepagano

Montepagano

Montepagano

Montepagano

L'an mil huit cent soixante-douze, le vingt-neuf février. Le conseil municipal de la ville de Bonifacio réuni extraordinairement dans la salle de la mairie sous la présidence de M^r le Maire.

Attendu qu'il y a lieu de réduire à deux francs la mise à prix de deux parcelles de terrain communal dénommé La Carrotola dont l'aliénation a été autorisée par arrêté préfectoral du 13 Janvier 1868

Que la vente n'a pu être faite sur la mise à prix de quatre francs, prix ainsi fixé par délibération Municipale du 5 décembre 1869, parce que ce terrain n'est guère propre à bâtir.

Délibère :

Article 1^{er} La mise à prix de sept cent vingt-quatre mètres carrés vingt cinq décimètres, restant à vendre, est réduite à deux francs, à la condition que la vente de ce terrain sera faite en un seul lot.

Article 2^e La présente délibération signée par tous les membres assistant à la séance sera soumise à l'approbation de M^r le Préfet

à Bonifacio, les jour, mois et an qui dessus

Louis Bidali

y Caruaga

Bonifacio

Daxeluy

Clappano

Capriata

Luisi

Castelli

Montepagano

Montepagano

Montepagano

Montepagano

Montepagano

Montepagano

Montepagano

Montepagano

Montepagano

Montepagano

Montepagano

Bottolario

L. Malberti

H. Scamaroni

Montepagano

Montepagano

Montepagano

Montepagano

Montepagano

Montepagano

Somme due
pour réparation
de la matrice
cadastrale

Deux expéditions ont été
adressées au sous-préfet
le 29 mars 1872.

L'an mil huit cent soixante-douze, le dix mars. Le Conseil Municipal de la ville de Bonifacio réuni en session extraordinaire en exécution de la lettre de M^e le sous-préfet de Sartène en date du 5 de a mois et sous la présidence de M^e l'ardi, premier adjoint Municipal, remplaçant M^e le Maire actuellement empêché.

Le Conseil en conformité de cette lettre vote la somme de deux francs soixante quinze centimes pour réparation de la matrice cadastrale de cette commune. Elle sera payée à M^e Planté, Directeur des contributions directes de la Corse, qui l'a avancée.

Et ont les membres présents signé cette délibération après lecture faite, les jour, mois et an que dessus.

(Signatures)
M^e Minighetta, Passano, Louis Bide Bonifacio, Bottolaccio, Petitain, Capriata Etienne, Moneglia, Bidali, H. Scamaroni, Ligi Castelli, Malberti, Lafigne.

Procès-verbal
d'ouverture de
la session de
mai 1872

L'an mil huit cent soixante-douze, le dix mars. Le Conseil Municipal de la ville de Bonifacio réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de M^e le Maire.

Le Conseil Municipal ainsi constitué a procédé à la nomination de deux commissions chargées : la première de traiter les affaires de voirie, et la seconde de proposer le budget, d'examiner des vœux et de donner son avis sur les pétitions qui seraient présentées au Conseil.

Font partie de la première commission M^{rs} M. Bourdaloup, vic. maire, Malberti, Antoine, Carrega, Jacques, Bidali, Joseph, Moneglia, Ligi Castelli, Louis, Minighetta, Antoine, Rocca, Antoine Jean et Malberti François.

Font partie de la deuxième commission M^{rs} M. l'ardi, Jean, Capriata, Etienne, Daveluy, Jean Baptiste, Petitain, Joseph, Antoine, Lafigne, Louis, Bottolaccio, François, Scamaroni, Hector, Bidali, Louis, Ligi Jean, et Moneglia Charles et Passano, Charles.

Le Conseil a nommé aussi un secrétaire dont le choix est tombé sur M^e Moneglia, Charles.

La présente délibération a été signée par tous les membres assistant à la séance.

A Bonifacio, les jour, mois et an que dessus.
(Signatures)
Louis Bidali, Bottolaccio, Ligi Castelli, Daveluy, Petitain, Minighetta, Bidali, Lafigne, Malberti, Bourdaloup, Passano, Moneglia, Capriata Etienne, H. Scamaroni, J. l'ardi, Moneglia.

La demande par laquelle le sieur Chiesa, Jean Baptiste, sollicite la Décharge de trois journées de prestation pour l'année 1871 et d'une journée de prestation pour 1872, qui lui ont été imposées en double arriéré comme le constatent les extraits du rôle de prestation pour chacune de ces deux années.

Attendu qu'il résulte d'une Déclaration produite par le sieur Charard
Nicolas, qu'il a fourni en nature trois journées de prestation sur celles
qui lui ont été imposées pour 1871; que, néanmoins, ces trois journées
n'ont point été comptées à ce prestataire dans le rôle de l'exercice échu.
Le Conseil Municipal a donc en vain

Le Conseil Municipal a lue en son valeur sur l'exercice 1872 la somme de quatre francs cinquante centimes relative à la journée imposée en double emploi au nom de Chiesa, Jean-Baptiste, qui est la même personne que Chiesa, Jean-Baptiste, de Jean André, et a très humblement
Et ont les membres présents signé cette délibération après lecture faite. / Approuvé unanimité unanime. /

Louis Bidali
Carriati Clime Moniglia
Luigi Castelli
Pietro Totoli
M. Puccini
Luzina
Ch. Moniglia
A. Malberti
L. Malberti
Monteprincipe
Benedetto
Biselli
Carrezi
Passaro
Bottalao
F. Scamaroni

Attendu que par délibération du trente-un août mil huit cent
soixante-cinq, le Conseil Municipal a voté la somme de trois mille
cent quarante cinq francs pour les dépenses d'entretien de l'école de
Ces dépenses

Les dépenses se décomposent de la manière suivante:
Deux mille quatre cents francs pour le traitement de
quatre fures à raison de six cents francs pour chacune d'elles;
sept cents francs ^{pour} location de la maison Nicot, quarante francs
pour fermage d'un jardin et cinq francs

Attendu que le budget pour l'exercice courant ne comprend que mille huit cents francs, au lieu de deux mille quatre cents francs, pour traitement des instituteurs congréganistes le Conseil vote la somme de six cents francs pour parfaire le budget additionnel sera mis à la disposition de l'administration.

Deux copies de la présente de libération seront soumises
à l'approbation de M. le Recteur.

Louis Rüdli
Corriata Etienne Minerva Wingfield Wharff Daveluy
Laird Castello Chapman y Camp
Pottoluccio H. Malberly Eugene Fotherby Wykoon
Montezuma L. Malberly H. Diamaroni

Restations de
1873

Deux expéditions
ont été adressées
au sous-préfet le
3 juin

Le quinze huit cent soixante-douze et le dix-neuf du mois de mai
le Conseil Municipal de la Commune de Bonifacio réuni en session ordinaire
sous la présidence de M. le maire.

Étaient présents M. M. Candi, Scamaroni, Malberti Recca, Petitan, Daveluy,
Moneglia Vincent, Castelli, Louid, Capriccia, Bonardeloup, Bottolaccio, Moneglia
Charles, Carrega, Lorigne, Hachino, Malberti, François, Minig bette, Bidali J.
Pavano et Bidali formant la majorité des membres en exercice

M. Moneglia, Charles a été élu secrétaire
le Conseil :

Vu la loi du 21 mai 1836, l'instruction ministérielle du 24 juin suivant
et le règlement général sur les chemins vicinaux ;

Vu le rapport des agents voyers sur la situation des chemins vicinaux
sur les dépenses à y effectuer en 1873.

Vu l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet du département en
date du 15 avril 1872.

Vu le budget approuvé pour l'année courante et les comptes rendus
tant par le Maire que par le Receveur Municipal des recettes et des
dépenses de l'exercice expiré, comptes dont il résulte que le reliquat des
ressources des chemins vicinaux de cet exercice est de 259 francs 97 centimes.
Délibéré :

La Commune sera imposée pour 1873 de :

1^{re} Une journée de prestation, dont le produit est évalué à 917 francs 50 centimes.

2^{re} Cinq centimes spéciaux ordinaires, évalués à 360 23.

Il sera inscrit au budget de 1873, pour le service des
chemins vicinaux en plus des ressources ci-dessus votées :

1^{re} Le produit de l'imposition extraordinaire de tantime
autorisée le 31 février 1870. 72 95.

2^{re} Le produit des trois centimes spéciaux extraordinaires
autorisés le 31 janvier 1870 216 14.

Total. 1565 92

Sur cette somme seront prélevés pour remboursement d'emprunt quatre cents
francs.

Le Conseil décide enfin que les prestations en nature de l'année 1873 seront
faites comme par le passé.

A Bonifacio, les jour, mois et an que dessus.

Petitan L. Malberti Capriccia Minig bette
Castelli Clappano Moneglia
Candi Malberti Moneglia
Montepagani Scamaroni B. Dubois Daveluy
Bottolaccio

la acquisition
cachet à
uniforme.

Deux expéditions
ont été adressées
au sous-préfet le
3 juin

L'an mil huit cent soixante deux, le trente un mai
Le Conseil Municipal de la ville de Bonifacio réuni en séance ordinaire
dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. le Maire
Vu la circulaire de M^e le Préfet de la Corse relative aux timbres et cachets
à l'usage des administrations ressortissant au Ministère de l'Intérieur
Le Conseil vote l'acquisition du nouveau cachet que M^e le Préfet se
propose de faire graver en adoptant un type uniforme pour toutes les
Communes du Département.
Et ont les membres présents signé cette délibération après lecture faite
à Bonifacio, les jour, mois et an que dessus.

St. Cardin
Peltier Louis Pradat Capriata Clémey M^e Rocca Daneluy
St. Malberti Mongelli
Bourdillon St. Castelli Pradat
Lafigne Minighetti J. Carrey St. Malberti
St. Scamaroni
Bottalario Montepagano

Séance du trente. un mai 1872

Demanda
Monti, Jacques
Deux expéditions
ont été adressées
au sous-préfet le
10 juin 1872.

Vu la demande par laquelle le sieur Monti, Jacques sollicite l'autorisation
de construire un escalier dormant sur la ruelle existant à côté de sa maison
située rue San Nicolo, à la condition d'anticiper sur cette voie jusqu'à
concurrence d'un mètre vingt-cinq centimètres, et de faire disparaître
l'escalier actuel de cette maison, lequel encombre en grande partie la dite
rue
Attendu que la demande du sieur Monti a fait l'objet d'une
délibération favorable du Conseil Municipal du 22 février 1864
Le Conseil décide qu'il est opportun d'accueillir favorablement la
demande précitée à laquelle M^e le Maire est prié de donner la suite
la même jour qu'elle comporte.
Cette délibération a été après lecture faite signée par tous les
Conseillers assistant à la séance.

Approuvé le 3 juin

acte passé le septième
entre le Maire et le
sieur Monti a été approuvé
par M^e le Préfet de la
Corse le 27 du même
mois et enregistré le
10 octobre.

St. Cardin
Peltier Louis Pradat Capriata Clémey M^e Rocca Daneluy
St. Malberti Mongelli
Bourdillon St. Castelli Pradat
Lafigne Minighetti J. Carrey St. Malberti
St. Scamaroni
Bottalario Montepagano

Frais de
remboursement de
la population

Séance du honte - un mai 1872.

Attendu que les frais de remboursement de la population constituent une dépense obligatoire, il y a lieu d'allouer, comme par le passé, aux personnes qui ont prêté à cette importante et laborieuse opération l'indemnité de cent francs à prélever sur les fonds communaux.

Délibéré:

Deux expéditions
ont été adressées
au sous-préfet le
3 juin

Article 1^{er}. La somme de cent francs sera prélevée sur les fonds communaux de l'exercice courant, pour être payée par le ^{4^e} ~~marché~~ ^{3^e} ~~marché~~ qui précède aux sieurs Binardi, Barthélemy et Figliara, Jean, qui ont exécuté ce travail.

Article 2. La présente délibération sera soumise à l'approbation de M^r le préfet.

A Bonifacio, le jour, mois et an que dessus.

M^r Rocca

Castelli

F. Caracciolo

Louis Bidali

Cassata Ciminny

Barbieri

Petitum

H. Scamaroni

Bottolaccio

Minighetta

Bidali

Y. Caracciolo

L. Malborty

Caracciolo

Montepagano

Budget
additionnel de
1872.

L'an mil huit cent soixante-douze le honte - un mai. Le Conseil Municipal de la ville de Bonifacio réuni en session ordinaire sous la présidence de M^r le Maire arrête des dépenses supplémentaires de l'exercice 1872 à deux mille trois cent quarante-neuf francs cinquante trois centimes et les dépenses de même nature à deux mille cinquante-sept francs quatre-vingt-dix centimes.

Le Conseil espère que M^r le préfet approuvera toutes les dépenses projetées, lesquelles s'appliquent à des dépenses communales légitimes. Et ont les membres présents signé cette délibération après lecture faite.

A Bonifacio, le jour, mois et an que dessus.

M^r Rocca

Castelli

F. Caracciolo

Louis Bidali

Cassata Ciminny

Barbieri

L. Malborty

Bottolaccio

Minighetta

Caracciolo

Y. Caracciolo

H. Scamaroni

Montepagano

Petitum

Achat de barils pour l'huile.

L'an mil huit cent soixante-douze, le huit. un mai. le Conseil Municipal de la ville de Bonifacio réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. le maire.

pour le compte de la ville

Deux expéditions ont été adressées au Préfet le 14 juin.

Approuvé le 14 juin

Attendu que, depuis plusieurs années, un grand nombre d'habitants de Bonifacio ont témoigné le désir de voir construire des mesures métriques pour l'huile qui constitue la principale ressource de cette commune que la construction de ces mesures aurait un double avantage: elle procurerait à la ville un revenu provenant de la location d'icelles, elle garantirait autant à l'acheteur qu'au vendeur la quantité exacte de l'huile livrée.

Le Conseil, après avoir mûrement discuté cette affaire digne du plus grand intérêt, a pris la résolution suivante:

Article 1^{er}

La Commune fera construire ou achètera dans le délai le plus rapproché douze barils partagés en deux séries, dont l'une de huit barils plus grands et l'autre de quatre barils plus petits. Les barils de chaque série auront une contenance uniforme.

Article 2. La contenance de chaque baril sera indiquée dans un côté extérieur.

Article 3. Le mode de location de ces barils sera ultérieurement déterminé: le cahier de charges qui en sera l'objet sera soumis à l'approbation de l'autorité préfectorale.

Article 4. La somme de soixante-dix francs sera prélevée sur les fonds communaux de l'exercice courant pour faire face à l'achat desdits barils.

Article 5. La présente délibération signée par tous les conseillers assistant à la séance sera soumise à l'approbation de M. le Préfet.

A Bonifacio, le jour, mois et an que dessus.

Approuvé et renvoyé en marge.

M. Malberti, Bidali, Vincent Moniglia, Luzzi, Castelli, F. Scamaroni, Pettitain, Capriata, Clima, M. Rocca, Bottolaccio, J. Cardy, Daveluy, y Canney, Montepagano

Election du 9 juin

Désignation des quatre assesseurs

L'an mil huit cent soixante-douze, le huit juin. Le Conseil Municipal réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. le maire en exécution de la circulaire préfectorale insérée au recueil des actes administratifs, n° 3.

Étaient présents: M. M. Cardy, Scamaroni, Rocca, Pettitain, Bourdeloup, Bidali, Joseph, Bottolaccio, Moniglia, Charles, Daveluy, Castelli, Louis, Malberti, François, Minighelli, Passano et Bidali, Louis.

Le Conseil ainsi constitué a désigné M. M. Bourdeloup, Cardy, Daveluy et Pettitain, membres du Conseil Municipal, pour remplir les fonctions d'assesseurs à l'occasion de l'élection, qui aura lieu demain, - l'un représentant

suivant l'ordre du tableau.

à l'Assemblée Nationale. Messieurs Castelli, Laurent, Malberti, Antoine, Carrega, Jacques, Moneglia, Vincent et la priata, s'étaient pointés à la séance, Messieurs Bidali, Joseph et Castelli, Louis, ont fait valoir des excuses reconnues légitimes.

Et ont les membres présents signé cette délibération après lecture faite. A Bonifacio, les jour, mois et an que dessus. Approuvé un renvoi en marge.

L. Cardia *Minghetti* *Louis Bidali* *Felicitari*
Boudreau *Daveluy* *Bidali p. Caprang*
Ch. Moneglia *Joseph Castelli* *Pottolaccio* *F. Scamaroni*
M. Rocca *Montepagana*

Vote de 100 francs
pour intenter un
procès contre Marini,
Sébastien.

L'an mil huit cent soixante-douze, le sept Juillet. Le Conseil Municipal de la ville de Bonifacio réuni extraordinairement dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Attendu que le Sieur Marini, Sébastien, propriétaire à Portovechio, s'est permis de faire pratiquer des ouvertures sur un mur donnant sur un terrain communal d'une sienne maison située au faubourg de Bonifacio, au lieu dit Darsena.

Attendu que le Sieur Marini, a reconnu ce terrain comme propriété communale puisque, par sa lettre du 4 Mai dernier, il proposait au Conseil Municipal l'échange d'une partie de sa maison contre celui d'une superficie égale du dit terrain.

Le Conseil Municipal ne méconnaît pas le droit que ce particulier a de pratiquer dans le mur précité des jours ou fenêtres, mais ne doit les pratiquer que suivant les dispositions de l'article 676 du Code civil.

Et dans le cas qu'il ne voudrait pas s'y soumettre le Conseil Municipal en vue de la sauvegarde des intérêts communaux prie Monsieur le Maire d'intenter au nom de la ville une action judiciaire contre M^r Marini et vote à cet effet la somme de cent francs qui sera prélevée sur les fonds disponibles de l'exercice courant.

Afin d'activer la solution de cette affaire le Conseil Municipal de l'avis de Monsieur le Maire, nomme une Commission composée de M. M. Cardia, Jean, Daveluy, Jean-Baptiste, Carrega, Jacques, Bidali, Louis.

Et ont les membres présents signé cette délibération après lecture faite. A Bonifacio, les jour, mois et an que dessus.

F. Cardia *Louis Bidali* *Caprang*
Castelli *Bidali p.* *Felicitari* *Capriata* *Minghetti*
Ch. Moneglia *M. Moneglia* *F. Malberti*
F. Scamaroni *M. Rocca* *Caprang*
Montepagana

93.

Vu la demande du Sieur Robaglia, Charles, par laquelle il
demande que l'indemnité qui lui est due pour dépréciation de
jardin causée par les fouilles faites pour la réunion des eaux de
Nîmes, et qui lui a été payée jusqu'à la fin de l'année 1867, lui
soit payée.

Le Conseil après avoir pris l'avis de la Commission qu'elle avait nommée et qui s'est transportée sur les lieux, a fixé à dix francs au lieu de quinze l'indemnité annuelle due pour l'entretien de l'œuvre Bobaglia, Charles, vote en même temps la somme de trente francs pour les cinq années qui s'élèveront le trente-un décembre 1872 et celle de dix francs qui figurera au budget pour 1873.

Tout les membres présents signés cette délibération après lecture faite approuvée quatre voix royales.

a Pontificis, les jour, mois et an que dessus. —

Copriata Chimney *J. Carolin* *Louis Bidali* *M. Bingham*
Bucarestina *H. H.* *Naples* *A. Malbert* *Z. Signe*

M. Rocca Bottolario G. Malberty
Montepagana

L'an mil huit cent soixante-douze, le quatre du mois d'avril

Le conseil municipal de la ville de Bonifacio réuni en session
ordinaire sous la présidence de M. le maire

étaient présents M. M. Cardì, Jean; Camaroni, Mattheo, Antoine;
Rocca, Antoine-Jean; Bourdeloup; Pettani, Maniglia, Vincent; Capriata
Stienne; Lavigne; Bidali, Joseph; Minighetti; Bottolaccio, François-Antoine;
Passano; Bidali, Louis et Monsepagano-

lesquels ont procédé à l'ouverture de la session ordinaire du mois
courant; à la nomination de deux commissions composées de M. M.
Bidal, Joseph, Petitain, Malbert, Antoine et Scamaroni pour les
finances.

Minigbetti, Moniglia, Charles, Pittoinet Malberti, Antoine, pour
les travaux publics.

Moneglia, Charles. Minigletti, Ridali, Louis et Moneglia, Vincent
pour les affaires diverses.

Il a la nomination d'un Secrétaire dont le choix est tombé sur
M. Monéglià,

La présente délibération a été signée par tous les membres présents

